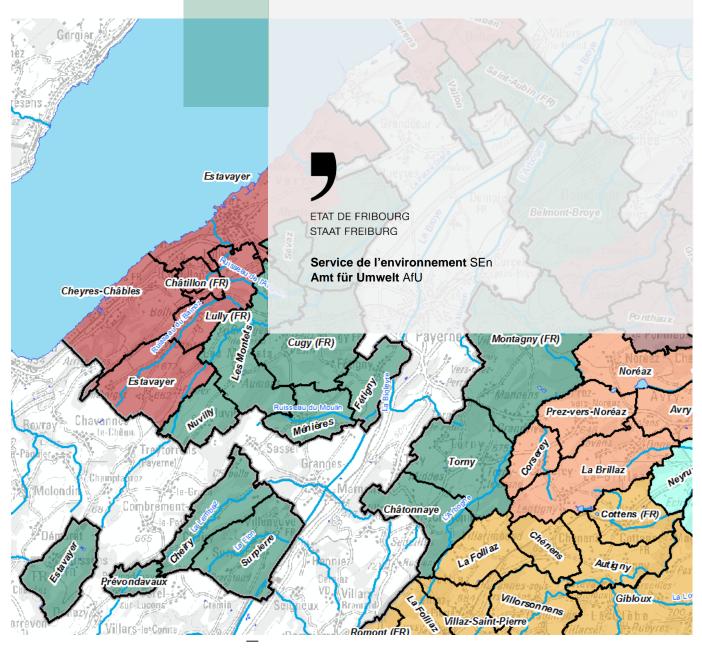
Bassin versant Broye

_

Délimitation

Mise en œuvre de la LCEaux



Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions **DAEC** Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion **RUBD**

1 Introduction

Conformément à la loi cantonale du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux), la gestion des eaux devra se faire à l'avenir par bassin versant (BV). Par gestion des eaux, on entend toutes les mesures liées à la protection des eaux superficielles et souterraines, à l'utilisation des eaux ainsi qu'à l'aménagement des cours d'eau et des lacs. La gestion des eaux potables n'est actuellement pas intégrée à la présente démarche.

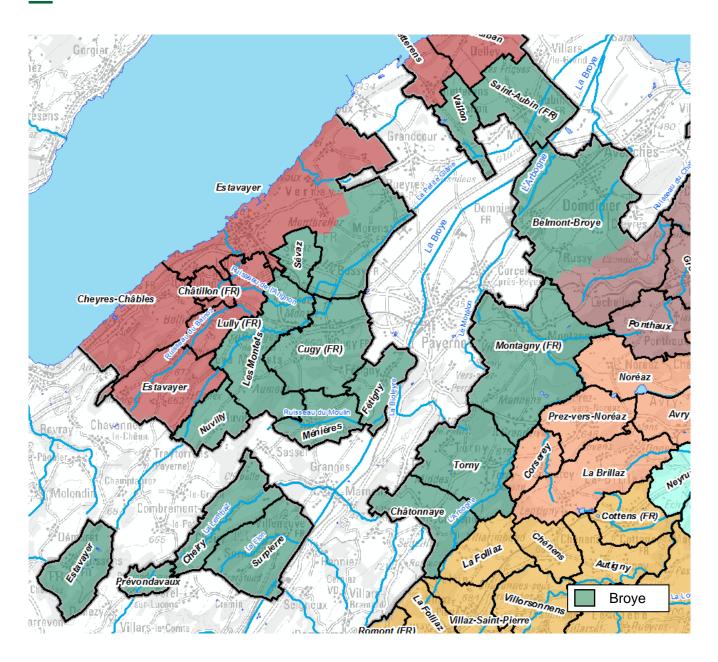
A l'intérieur des bassins versants, les communes seront appelées à collaborer, afin de gérer leurs eaux. Elles devront ensemble établir un plan directeur de bassin versant. Ce dernier, basé sur l'analyse de la situation initiale, fixera les objectifs et les principes généraux de la gestion des eaux pour une période de dix ans. Il permettra de coordonner les mesures à prendre entre les communes ou autres organisations administratives locales.

A l'intérieur des bassins versants, les communes devront se regrouper et s'organiser pour au minimum élaborer et financer le plan directeur de bassin versant. Toutefois, la collaboration pourrait être plus étendue si les communes le désirent.

2 Description du découpage

Les critères prédominants pour la délimitation de ce bassin versant sont l'intégrité des communes et leur raccordement à une station d'épuration centrale (STEP). En effet, les limites administratives des communes riveraines de la Broye et de ses principaux affluents ont été favorisées par rapport aux limites hydrographiques. Ainsi certaines communes traversées par des affluents de la Broye mais raccordées à des STEP d'un autre BV n'ont pas été intégrées à celui de la Broye (Estavayer (secteur Murist), Lully et Châtillon sont attribuées au BV LAC DE NEUCHATEL, Villaz-St-Pierre et la Folliaz au BV GLANE-NEIRIGUE).

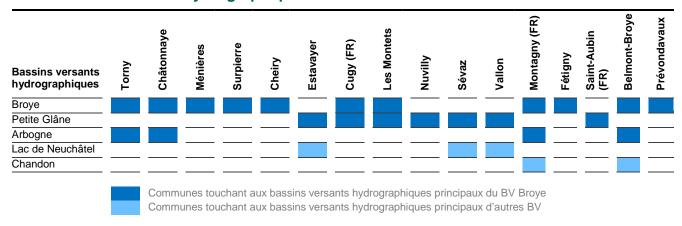
3 Délimitation



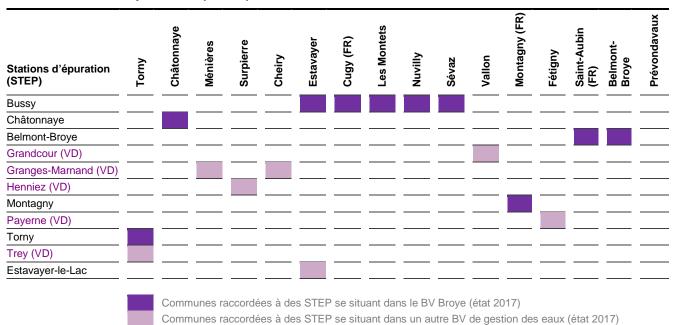
Nombre de communes	16
Nombre d'habitants	17'944
Surface du BV	129 km²
Langue	français

4 Tableaux de synthèse

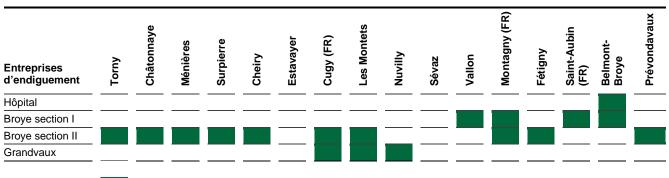
4.1 Bassins versants hydrographiques



4.2 Stations d'épuration (STEP)



4.3 Entreprises d'endiguement



Communes participant à des entreprises d'endiguement agissant principalement dans le BV Broye Communes participant à des entreprises d'endiguement agissant principalement dans d'autres BV

5 Discussion

Les coordinations qui pourraient être envisagées sont les suivantes:

- > Un projet de revitalisation est en cours sur la Petite Glâne. Des affluents de ce cours d'eau traversent les communes d'Estavayer (secteur Murist), Lully et Châtillon. Certaines parties de ce projet pourraient toucher aussi les affluents, impliquant une coordination avec les communes concernées et le BV LAC DE NEUCHÂTEL.
- > Les BV hydrographiques de la Broye, de la Petite Glâne et de l'Arbogne se situent sur le BV BROYE ainsi que sur le canton de Vaud (VD). Un projet de revitalisation de la Broye est en cours et requiert une coordination avec les communes vaudoises concernées.
- > Les communes de ce BV sont raccordées à plusieurs STEP intercantonales: Bussy et Belmont-Broye (FR); Grandcour, Granges-Marnand, Henniez et Payerne (VD). Une collaboration étroite entre les communes raccordées à la même STEP est nécessaire.

Renseignements

—

Service de l'environnement SEn

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +26 305 37 60, F +26 305 10 02 sen@fr.ch, www.fr.ch/eau